**Mission 2 – Groupe GAA3**

**NOTE D’INFORMATION**

De : Mme Lefebvre Laura

À : M. Gleize Joël

Objet : valorisation de l’avantage en nature véhicule

À partir du 1er octobre, l’entreprise met à votre disposition un véhicule pour vos déplacements professionnels.

Afin d’être en conformité avec la législation sociale, je dois saisir sur vos bulletins de paie un avantage en nature. Celui-ci sera ajouté à la partie salaire brut puis retranché du net à payer. L’avantage en nature supporte des cotisations sociales.

Calcul de l’avantage en nature véhicule selon le barème :

Véhicule acheté de moins de 5 ans sans prise en charge du carburant par l’employeur

Montant annuel de l’avantage : 32 500 € × 9 % = 2 925 €

Montant mensuel à saisir à partir du mois d’octobre : 2 925 / 12 mois = 243,75 €

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Mme Lefebvre